



Bulletin Mensuel n° 9/2009 Septembre 2009

SOMMAIRE

Editorial

p. 1 [L'enfant adopté est un enfant comme les autres, mais avec des particularités](#) : un principe de base qui a parfois du mal à se faire appliquer

Intervenants en matière d'adoption

p. 3 [Chili, France, Grèce](#)

En bref

p. 3 [Brésil, Pays scandinaves](#)

Pratique

p. 3 [Diversité des définitions et représentations du placement formel en famille d'accueil: la vision de l'Amérique latine](#)

Ressources interdisciplinaires

p. 5 [La relation d'attachement : un tremplin vers l'apprentissage](#)

Forum des lecteurs

p. 7 [Entretien avec Marie-Josée Lambert, auteur de l'ouvrage « L'adoption et l'apprentissage : quatre étapes à franchir vers la réussite scolaire »](#)

Conférences, séminaires, colloques, cours à venir

p. 8 [Autriche, Chypres, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne](#)

EDITORIAL

« L'enfant adopté est un enfant comme les autres, mais avec des particularités » : un principe de base qui a parfois du mal à se faire appliquer 🏠

Les spécificités des enfants adoptés sont encore trop souvent source de comportements inadéquats, à tous les échelons de la société. Une sensibilisation accrue est encore nécessaire.

Un enfant adopté est un enfant comme les autres, mais avec des particularités. Cette phrase est répétée à souhait par les différents intervenants en matière d'adoption. Elle suggère qu'il est important de prendre soin d'un enfant adopté comme de tout autre enfant, tout en reconnaissant son passé et en étant conscient des besoins spécifiques qu'il peut éprouver.

Ce principe de base plein de bon sens a cependant parfois du mal à être mis en œuvre. Dans une société mondialisée qui laisse paradoxalement peu de place à la différence, les

particularités de l'enfant adopté suscitent encore trop souvent des comportements inadéquats, généralement par manque de connaissance ou d'informations, d'autant plus si les particularités de l'enfant sont visibles.

Les comportements trop empathiques

Outre les attitudes racistes et discriminatoires figurant évidemment au registre des comportements inexcusables, des comportements moins flagrants peuvent être très blessants. Ainsi, une sollicitude trop appuyée ou une empathie exagérée à l'égard

d'un enfant adopté peut être inappropriée, rappelant constamment à l'enfant sa différence. Il n'est pas rare d'observer une attitude différenciée de l'entourage d'une famille adoptive à l'égard de la fratrie, selon que l'enfant est biologique ou adopté. Par exemple, nombreux sont ceux qui ont tendance à être beaucoup plus conciliants avec un enfant adopté « car le pauvre a déjà vécu des choses si difficiles » ou « parce que les adoptés ont souvent un caractère difficile ». Ces attitudes partent évidemment d'une bonne intention, mais aident rarement l'enfant à s'intégrer dans son milieu, à se développer et à prendre pleinement sa place « d'enfant comme les autres ». Elles tendent plutôt à l'emprisonner dans sa différence et à le maintenir dans une position d'être faible et en situation difficile.

Les comportements vecteurs de clichés

Comme le souligne Marie-José Lambert, auteure de l'ouvrage « L'adoption et l'apprentissage » présenté en p. 5 de ce bulletin, pour certaines personnes, l'enfant adopté est porteur d'un trésor culturel exotique qui les fascine, stigmatisant ainsi l'enfant dans les clichés liés à son origine. La petite fille chinoise doit ainsi être disciplinée et bien réussir en classe, le petit Ethiopien doit être rapide à la course, la jeune Brésilienne doit avoir le rythme dans la peau... Là encore, ces comportements ne sont pas sans conséquence pour le développement identitaire de l'enfant, car ils l'incitent implicitement à coller à l'image qu'on a de lui et rend difficile la construction d'une image réaliste de lui-même. Une telle conduite peut être d'autant plus dommageable que les clichés véhiculés peuvent être très négatifs.

Enfin, on constate encore trop souvent que les médias ont eux aussi tendance à mettre en avant le « statut » d'adopté lorsque les faits divers impliquent une personne qui l'a été, même si cette filiation n'a aucun rapport avec les événements relatés.

Des particularités non assimilées dans le système

Pour qu'un enfant adopté puisse être considéré comme les autres et s'intégrer parfaitement dans la société, il importe également que les spécificités de l'adoption soient assimilées à tous les échelons du système social et administratif. Il est notamment important que les diverses administrations publiques et privées aient adapté leurs procédures et formulaires afin d'intégrer ce

mode de filiation. Comme nous l'avons souligné plusieurs fois dans ce bulletin, il est en outre souhaitable que l'école inclue l'adoption comme un lien de filiation parmi d'autres lorsqu'il aborde, entre autres, les questions liées à la généalogie (voir notamment Bulletin 2/2009). Les professionnels de la santé devraient également être formés aux spécificités de l'adoption afin d'apporter une prise en charge appropriée aux enfants concernés (par exemple antécédents médicaux familiaux, allergies...)

Une meilleure sensibilisation de la société encore nécessaire

Malheureusement, les enfants adoptés sont encore trop souvent confrontés à des failles du système ou à des exigences inadaptées à leur spécificité lors de démarches administratives ou autres. Par exemple, lorsqu'un questionnaire demande un lieu de naissance, répondre par le pays d'origine de l'enfant adopté peut conduire automatiquement vers une procédure applicable aux étrangers. A chacun de ces obstacles, l'enfant est renvoyé à sa condition d'adopté et des blessures profondes peuvent réapparaître.

Dans ce contexte, il apparaît fondamental de sensibiliser encore davantage la société à la réalité de l'adoption et aux besoins des adoptés, et ceci à tous les échelons. Les professionnels et intervenants peuvent y contribuer en diffusant un maximum d'informations à travers les médias, les publications et au cours de la préparation des candidats adoptants. Les autres travailleurs sociaux et professionnels de la santé et de l'éducation devraient quant à eux recevoir une formation minimum concernant l'adoption au cours de leur cursus afin de connaître les principales caractéristiques de cette filiation. Les autorités et personnes en charge des divers administrations ont également un rôle à jouer dans la promotion et l'application à tous les niveaux des principes éthiques et légaux en vigueur en matière d'adoption. Il est par ailleurs important que les parents adoptifs osent plus s'investir dans la sensibilisation de leur entourage proche afin que leur enfant soit intégré de la façon la plus naturelle possible. En outre, une bonne coopération de l'ensemble de ces acteurs est essentielle pour que l'enfant adopté trouve pleinement sa place dans la société.

*Septembre 2009
L'équipe du SSI/CIR*

INTERVENANTS EN MATIERE D'ADOPTION

Source: Bureau Permanent de la Conférence de La Haye: http://hcch.e-vision.nl/index_en.php?act=conventions.authorities&cid=69.

- **Chili:** Ce pays a mis à jour la liste des organismes étrangers accrédités pour l'adoption.
- **France:** Ce pays a mis à jour les coordonnées et la liste des personnes de contact de son autorité centrale.
- **Grèce:** Ce pays a signé et ratifié la Convention de La Haye de 1993, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

EN BREF

Le président du Brésil approuve la nouvelle Loi nationale d'adoption N° 12.010

En août dernier, le président du Brésil a approuvé la nouvelle Loi nationale d'adoption, faisant ainsi un grand pas en faveur des droits des enfants et adolescents à vivre en famille et au sein de leur communauté. En effet, la loi introduit des dispositions importantes modifiant le Statut de l'enfant et de l'adolescent, notamment: la limitation à 2 ans du séjour des enfants en institution; la création de registres nationaux et étatiques pour les candidats à l'adoption nationale, les candidats étrangers et les enfants et adolescents adoptables; la préparation obligatoire des candidats à l'adoption par des équipes multidisciplinaires. Par ailleurs, la loi limite l'adoption conjointe aux couples mariés ou en concubinage depuis plus de 3 ans et autorise les personnes de plus de 18 ans à adopter. Elle permet aux enfants de plus de 12 ans de donner leur avis sur leur adoption et indique clairement que la séparation des fratries est exceptionnelle. En outre, la loi définit la nécessité de préparer progressivement les enfants et adolescents destinés à être placés en famille de substitution. Concernant l'adoption internationale, la loi exige que la période probatoire soit accomplie sur le territoire national, pour une période minimum de 30 jours. Elle souligne que l'adoption internationale ne doit intervenir qu'en dernier recours, et donne préférence aux candidats nationaux. Elle stipule aussi que les enfants indigènes ou des communautés issues des esclaves doivent bénéficier d'une solution permanente au sein de leur groupe ethnique.

Source: Jus Brasil, www.jusbrasil.com.br/politica/3337341/a-nova-lei-da-adocao; Loi N°12.010 du 3 août 2009, www.jusbrasil.com.br/legislacao/818490/lei-12010-09, Adoptantis N°72 et 73.

Dernières nouvelles des pays scandinaves: Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède

Lors d'une conférence organisée par le Conseil Nordique de l'Adoption en Islande, au début septembre, les autorités des pays scandinaves ont fait état brièvement et informellement des derniers développements de leurs lois, politiques et pratiques en matière d'adoption. Des amendements à la Loi danoise sur l'adoption vont entrer en vigueur le 1^{er} octobre 2009, notamment un changement important concernant l'adoption domestique: désormais les enfants peuvent être adoptés sans le consentement de leurs parents biologiques dans certains cas. En Finlande, depuis le 1^{er} septembre 2009, les partenaires enregistrés de même sexe pourront adopter. En outre, des groupes de travail ont été instaurés dans ce pays, en Norvège et en Suède pour étudier des amendements à la loi d'adoption.

PRATIQUE

Diversité des définitions et représentations du placement formel en famille d'accueil: la vision de l'Amérique latine

A la demande du SSI/CIR, Matilde Luna, responsable du projet RELAF, en collaboration avec la psychologue Erica Dantas Brasil, a écrit l'article ci-dessous à propos de la diversité des définitions et des représentations du placement formel en famille d'accueil en Amérique Latine.*

“**D**ans les pays anglo-saxons, le terme ‘foster care’ fait clairement référence à ce que l’espagnol appelle l’*acogimiento familiar* et le portugais désigne comme *acolhimento familiar***. En Espagne, le placement en famille

d’accueil est une notion bien connue, ainsi que la pratique auquel elle fait référence. Cependant en Amérique latine, la définition du placement en famille d’accueil évoque une série de représentations complexes liées aux différentes pratiques de protection des droits des enfants

privés de famille. Plutôt que de se contenter d'une seule définition, il est dès lors nécessaire de respecter la complexité de la notion. Prendre en considération la diversité des contextes politiques, des pratiques culturelles, des processus sociaux, etc. permet de donner plus de richesse à la pratique du placement en famille d'accueil. Les pratiques locales sont ainsi recréées, encourageant les communautés à organiser elles-mêmes la prise en charge de leurs enfants et permettant ainsi de mettre en œuvre la politique publique de protection des droits des enfants.

Les trois dimensions du placement formel en famille d'accueil

Afin de respecter la diversité des significations données au placement en famille d'accueil en Amérique latine, et de reconnaître l'existence de pratiques informelles de placement sur le continent, il s'agit d'identifier les éléments possibles de définition du placement formel en famille d'accueil. Trois dimensions peuvent être identifiées: la relation d'attachement, l'assise institutionnelle, et la politique publique.

Concrètement, le placement en famille d'accueil crée une certaine relation d'attachement entre les enfants et les adultes. Sans pour autant créer un lien de filiation, la relation en a de nombreuses similitudes puisque l'adulte est responsable de nombreux éléments:

les aspects pratiques de la prise en charge de base (alimentation, logement, éducation, etc.), et les aspects émotionnels de la relation (fournir sécurité, soutien affectif, retenue, etc.). Par ailleurs, la relation est réglée par une autorité institutionnelle juridique ou administrative, gouvernementale ou non, qui 'légitime' ou 'favorise' la relation. Le cadre légal est délimité par les instruments juridiques en vigueur sur chaque territoire, ainsi que l'assise institutionnelle spécifique au système local de protection des droits de l'enfant. Finalement, la pratique du placement en famille d'accueil correspond à une politique publique active, à laquelle l'Etat a recours pour élaborer ses plans, projets et programmes.

Les modalités du placement en famille d'accueil et ses aspects affectifs

Il y a une relation étroite entre ce qu'on appelle les « modalités » et les aspects affectifs du placement en famille d'accueil, notamment la durée, le contact préalable entre l'enfant et la famille et le degré de professionnalisme de cette dernière. En Amérique latine, comme dans d'autres régions, ce type de prise en charge alternative peut être mis en œuvre pour une courte, moyenne ou longue durée. Ainsi, même si les relations construites impliquent toujours une forte densité émotionnelle, le niveau d'engagement dépend de la durée du placement. Dans certains cas, la relation peut même aboutir à une véritable filiation (adoption). Une relation préalable entre la famille et l'enfant placé peut également influencer le lien. Du point de vue de la dynamique familiale, la relation d'attachement est influencée par le fait que la

famille ne change pas substantiellement son organisation quotidienne et ses pratiques, c'est-à-dire qu'elle n'est pas « armée artificiellement » pour accueillir l'enfant.

Cadres juridiques et politiques du placement en famille d'accueil en Amérique latine

Contrairement à d'autres régions, il n'y a pas de lois sur le placement en famille d'accueil en Amérique latine, excepté dans la ville de Buenos Aires, en

Argentine. Les programmes et pratiques de placement en famille d'accueil sont cadrés par la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant et les lois qui s'y réfèrent, en particulier l'article 20.

Concernant la politique publique, le placement en famille d'accueil devient pertinent lorsqu'il est perçu comme une pratique alternative à l'institutionnalisation. Plusieurs pays d'Amérique latine l'applique. Lors de la révision des politiques publiques, les programmes de placement en famille d'accueil sont considérés comme une sortie, ou une 'nouvelle' réponse à l'institutionnalisation, tout comme le sont les programmes de renforcement familial. Bien qu'il y ait des antécédents significatifs en matière de

Définition du placement en famille d'accueil, par Matilda Luna

Le placement en famille d'accueil est une pratique permettant aux enfants et adolescents qui ne peuvent pas être pris en charge par leur famille biologique, de bénéficier d'une vie familiale. La famille d'accueil devient alors responsable de la prise en charge de l'enfant. Le placement ne crée aucune filiation entre l'enfant et sa famille d'accueil, mais cette dernière assume toutes les responsabilités de la prise en charge. Dans le cadre des politiques publiques de protection des droits de l'enfant, les autorités administratives et/ou judiciaires interviennent dans le placement pour fournir un soutien et s'assurer que les procédures sont conformes aux droits des enfants et des familles biologiques, notamment le droit d'être entendu, de pratiquer sa culture et éducation, et au respect de son histoire et son identité.

programme de placement en famille d'accueil (au Brésil, en Argentine, en Uruguay, etc.), cette ressource est toujours plus valorisée et, en parallèle, l'institutionnalisation est considérée comme étant l'obstacle principal au droit à une vie familiale.

Conclusion

En conclusion, il importe de souligner que le placement en famille d'accueil est une figure relativement nouvelle en Amérique latine qui, comme cela a déjà été dit, reste associée à une expérience sociale et culturelle ancienne. Il n'existe pas encore de représentations liées à ce mode de prise en charge, comme c'est le cas dans les pays anglo-saxons. Ainsi, en anglais, les termes tels que *foster brother* (frère d'accueil), *foster mother* (mère d'accueil), *foster carer* (parents d'accueil), sont entièrement

intégrés dans le langage. Alors que l'espagnol et le portugais n'ont pas intégré de tels termes dans le langage.

Comme expliqué au début de cet article, il ne s'agit pas, à ce stade de la réflexion, d'énoncer des définitions fermées, mais plutôt de rechercher la richesse des expériences, ainsi que l'engagement nécessaire des Etats en faveur d'une politique publique de protection des droits des enfants. Il importe d'encourager l'élaboration de définitions instrumentales, ouvertes et non dogmatiques du placement en famille d'accueil, favorisant ainsi la possibilité d'une pratique.

* Réseau de placement en famille d'accueil en Amérique Latine [Red Latinoamericana de Acogimiento Familiar], <http://www.relaf.org>.

** Pour la version française de cet article, nous utiliserons le terme *placement en famille d'accueil*

RESSOURCES INTERDISCIPLINAIRES

La relation d'attachement : un tremplin vers l'apprentissage

Marie-Josée Lambert, orthopédagogue et mère adoptive, a publié récemment un ouvrage visant à outiller les parents et intervenants pour accompagner les enfants adoptés dans l'acquisition du savoir.

Comment accompagner un enfant adopté dans ses efforts d'apprentissage et sa réussite scolaire ? Beaucoup de parents se sentent démunis face à cette tâche souvent juchée de nombreux obstacles. Avec son ouvrage et son cahier de travail pour les parents adoptifs et les professionnels, Marie-Josée Lambert - orthopédagogue et mère de quatre enfants, dont deux adoptés en Haïti - fournit aux parents des outils concrets et un précieux guide pour accompagner leurs enfants adoptés vers l'accès au savoir, tant scolaire que personnel, social et comportemental.

Dans un premier temps, l'auteure québécoise décortique les conditions préalables pour qu'un enfant puisse acquérir de la connaissance. Elle explique ensuite les mécanismes d'apprentissage: comment fonctionne le cerveau, comment il emmagasine de l'information, la comprend, la mémorise pour pouvoir la réutiliser, la mettre en lien avec d'autres données et produire une réflexion. Marie-Josée Lambert donne également de nombreuses pistes et solutions concrètes aux parents et divers intervenants pour aider l'enfant sur ce chemin.

Les conditions préalables à l'apprentissage

Pour pouvoir apprendre correctement, un certain nombre de besoins fondamentaux doivent être satisfaits au préalable. Reprenant la fameuse pyramide de Maslow, l'auteure explique que l'enfant doit se sentir en sécurité physique et affective pour lui permettre de progresser et faire en sorte que se manifestent ses besoins cognitifs liés aux apprentissages scolaires. L'attachement est donc au cœur des processus d'apprentissage. Un enfant qui a peur du rejet et de l'abandon, comme bon nombre d'enfants adoptés au passé tourmenté, risque d'être paralysé face à l'apprentissage car, notamment, il associe l'échec au rejet sur le plan affectif.

Le passé chaotique de l'enfant adopté peut également avoir une incidence néfaste sur sa perception et sa gestion du temps et de l'espace, des notions essentielles à l'apprentissage. En effet, intégrer la notion de temps, c'est être capable d'ajuster ses choix en fonction d'une durée, de distinguer l'ordre des événements et de savoir utiliser le temps en fonction de sa disponibilité. C'est aussi être capable de faire référence au passé et de se projeter dans le futur. Dès lors, restaurer les

relations de façon saine et solide, c'est promouvoir l'organisation mentale de l'enfant.

Les mécanismes de l'apprentissage

Parmi les mécanismes d'apprentissage que l'auteure détaille, la notion de motivation intrinsèque occupe une place importante. En effet, elle incite l'élève à fournir des efforts avec comme seule gratification la fierté de relever des défis et d'apprendre ainsi à faire naître la confiance en soi et un sentiment de compétence. Le désir d'apprendre est influencé par une multitude de facteurs qui déterminent l'intérêt, la confiance et le dynamisme que l'enfant met en place pour s'engager et persévérer dans les tâches qui lui sont proposées : la perception par l'enfant de la valeur de la tâche, de sa compétence à accomplir cette dernière et du degré de contrôle qu'il exerce sur la tâche. Là encore, la relation d'attachement influence grandement la motivation intrinsèque et donc la capacité d'apprendre. L'enfant doit avoir eu la chance de se construire une image de soi réaliste et positive qui lui servira de carburant affectif sur la route du savoir.

Les étapes de la démarche d'accompagnement

Pour accompagner l'enfant vers la réussite scolaire, Marie-Josée Lambert identifie quatre étapes d'accompagnement pour chacune desquelles des exercices et jeux sont proposés dans le cahier de travail. En premier lieu, les familles adoptives devraient chercher à établir une bonne coopération avec le milieu scolaire et sensibiliser les différents intervenants à la réalité de l'adoption. Il s'agit également pour les parents adoptifs de reconnaître les besoins non comblés de leur enfant et consolider son bagage affectif en misant sur la relation d'attachement.

En troisième étape, l'auteure propose aux parents de recourir à des moyens d'action concrets pour solidifier les premiers acquis de leur enfant et consolider son bagage cognitif afin

de lui offrir un meilleur accès à l'apprentissage. Il ne s'agit pas de donner des devoirs supplémentaires à l'enfant mais d'utiliser les situations du quotidien pour relever ses difficultés et créer un contexte agréable permettant de les travailler. Par exemple, le parent peut demander à l'enfant de l'aider à écrire la liste des courses. Ce faisant, il l'aide à apprivoiser une séquence d'évènements qu'il doit faire exister dans sa tête afin d'y parvenir sans rien oublier. Pour aider l'enfant à s'organiser et s'adapter à un rythme, l'utilisation d'un calendrier est suggérée car l'enfant peut y planifier les activités à venir et les diviser en étapes. Par là, il apprend à visualiser l'échelle

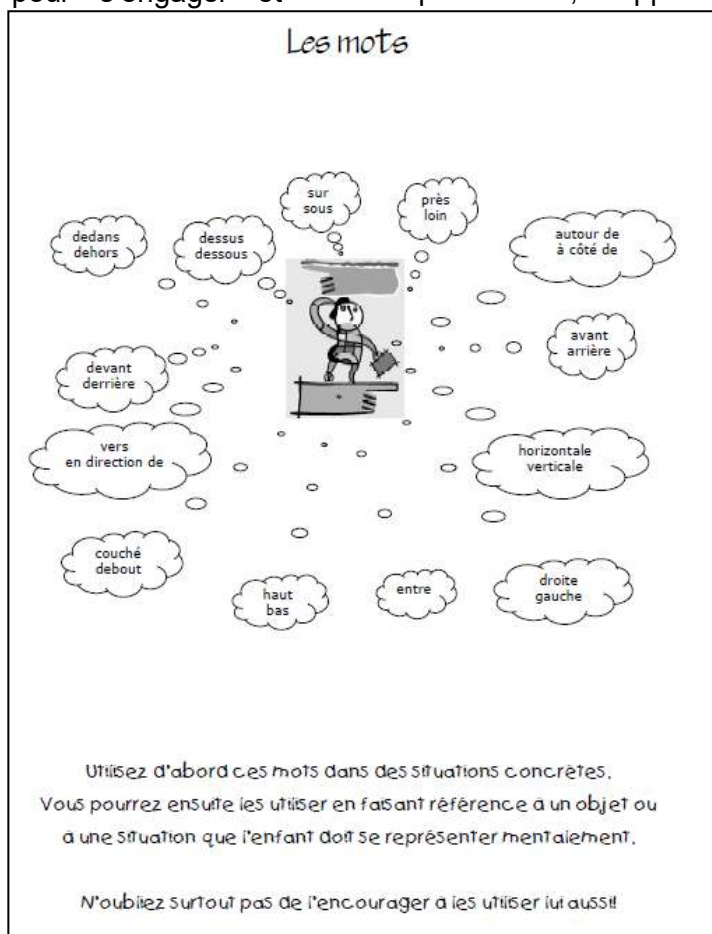
du temps et à se projeter dans l'avenir.

En dernier lieu, l'auteure encourage les parents à mettre en place des stratégies et à devenir une ressource importante auprès de leur enfant en jouant un rôle d'accompagnement. A cet effet, de nombreux exercices et jeux sont mis à la disposition des parents adoptifs et des professionnels dans un cahier de travail joint à l'ouvrage et dont un exemple est présenté en encadré.

Le SSI/CIR

considère que ce livre constitue un précieux outil pour toute personne accompagnant un enfant adopté dans la quête du savoir. Trop de parents et intervenants sont encore démunis face aux difficultés scolaires de leur enfant, que ce soit au niveau de l'apprentissage, mais aussi du comportement et de la motivation. Ces difficultés sont malheureusement monnaie courante chez les adoptés puisque, selon Johanne Lemieux, elles constituent la troisième cause générale de consultation en post-adoption.

Source : *L'adoption et l'apprentissage : quatre étapes à franchir vers la réussite scolaire*, Marie-Josée Lambert, Editions SAJE, 2008. Disponibles avec le



cahier d'exercice via le site Internet de l'auteure : www.adomisco.com
Voir aussi : *Des outils d'adaptation du système éducatif pour intégrer les enfants*, SSI/CIR, Bulletin

02/2009 ; et *Démystifier le rêve pour mieux vivre la réalité: une boîte à outils au service des familles adoptives*, Johanne Lemieux, Bulletin 02/2009.

FORUM DES LECTEURS

Entretien avec Marie-Josée Lambert, auteure de l'ouvrage « L'adoption et l'apprentissage : quatre étapes à franchir vers la réussite scolaire »

En complément de son ouvrage présenté en p. 5, M-J. Lambert livre dans cet entretien ses réflexions sur les besoins des enfants adoptés et leurs parents dans le domaine de l'apprentissage au sens large.

Prénom, Nom: Marie José Lambert

Lieu de résidence et de travail: Québec

Fonction professionnelle/ responsabilités:

Orthopédagogue, auteure, conférencière et mère adoptive

1. Qu'est-ce qui vous a amenée à publier ce livre?

Bien que cela puisse sembler un peu cliché, j'ai écrit le livre que j'aurais aimé avoir lorsque mes enfants ont entrepris leur parcours scolaire et que je me suis retrouvée avec de nombreuses questions et bien peu de réponses.

2. En tant que mère adoptive et orthopédagogue, quels besoins des parents et des enfants avez-vous tenté de satisfaire à travers cet ouvrage?

J'ai cherché à satisfaire le besoin des parents de comprendre les difficultés de leur enfant afin qu'ils se sentent compétents pour intervenir et accompagner son développement. J'ai aussi cherché à satisfaire le besoin de sécurité affective des enfants, car c'est en misant sur la relation d'attachement qu'on peut le mieux préparer le chemin de leur réussite scolaire.

3. Votre ouvrage aborde l'apprentissage au sens large, qu'entendez-vous par là plus particulièrement?

On a tous une idée sur le fait d'apprendre qui se résume souvent à l'acquisition de connaissances et au développement de compétences. J'ai voulu élargir le sens qu'on donne à l'apprentissage en explorant l'aspect affectif et plus particulièrement l'impact des besoins non satisfaits sur la manifestation du désir d'apprendre chez l'enfant. Élargir notre vision de l'apprentissage nous permet de mieux comprendre pour mieux intervenir.

4. Vous placez la coopération entre parents et enseignant au cœur de l'accompagnement de

l'enfant dans l'apprentissage. À votre avis, cette coopération est-elle bien installée?

Il est certain que des efforts sont réalisés pour encourager la coopération parent-enseignant et cela, dans de nombreux milieux malgré qu'on ne puisse évidemment pas généraliser. Par contre, cette coopération demande de réels efforts de part et d'autre, ainsi qu'un soutien pour prévenir les incompréhensions, les conflits, la fatigue...

5. Comment favoriser cette coopération sans surcharger l'enseignant?

La mise en place d'une bonne coopération ne devrait jamais reposer uniquement sur le bon vouloir de chacun. Au contraire, celle-ci requiert un soutien qui doit d'abord être planifié. On doit choisir des moments précis de rencontre et des personnes-ressources (autant pour le parent que pour l'enseignant) qui suivront le dossier de près afin d'intervenir en cas de problème. On doit aussi donner à chacun l'opportunité d'exprimer ses limites afin de s'assurer qu'elles soient bien respectées. L'enseignant et le parent ne doivent pas être les seuls responsables de cette coopération. Le partage de cette responsabilité avec d'autres intervenants est en effet important pour le bien-être de tous et celui de l'enfant tout particulièrement.

6. Il semble fondamental que les parents reconnaissent et comprennent les besoins non comblés de leur enfant pour pouvoir l'aider de façon adéquate. Il n'est toutefois pas rare que l'enfant adopté n'exprime pas clairement ses manques et ses peurs. Comment les déceler?

Les besoins non comblés dont je parle dans mon livre sont d'abord et avant tout des besoins de sécurité affective. Il est certain que ceux-ci peuvent se manifester de multiples façons, mais en misant sur la relation d'attachement pour offrir à l'enfant une base de sécurité solide à

partir de laquelle pourra naître son sentiment de confiance, on lui permet de combler ces besoins au quotidien.

7. A quelle aide les familles peuvent-elles avoir recours ou quelles stratégies peuvent-elles développer?

Elles ont besoin qu'on les aide à comprendre les besoins de leur enfant et les difficultés qu'il peut vivre en lien avec son vécu. En apportant une aide adaptée parce qu'on aura pris le temps de bien décoder les besoins de l'enfant, on intervient de façon efficace et on l'aide réellement. Les parents doivent donc être accompagnés et on doit miser sur la relation parent-enfant comme stratégie de base à l'accompagnement. Les enseignants, eux, doivent tenir compte des besoins non comblés de l'élève et devenir, pour lui, une base de sécurité solide à partir de laquelle il pourra découvrir ses ressources intérieures, apprendre à les exploiter, vivre des succès et se réaliser pleinement.

8. Les services post-adoption sont-ils suffisants au Québec pour soutenir les familles dans leurs démarches liées à ces questions?

Sinon, quels sont les besoins dans ce domaine?

De plus en plus de services post-adoption voient le jour au Québec pour soutenir les familles, mais peu d'entre eux abordent directement les

difficultés scolaires de l'enfant. Il est important de diriger nos efforts dans ce sens.

9. Selon votre expérience personnelle et professionnelle, quel est le regard porté aujourd'hui par la société sur les personnes adoptées et les familles adoptives?

Parce que l'adoption telle qu'on la connaît est une réalité relativement récente, on regarde encore trop souvent l'enfant adopté à travers nos filtres personnels, que ce soit un trésor venu d'ailleurs, une famille différente et que l'on trouve attirante... Tout cela démontre une réelle ouverture et un désir d'acceptation certes louables, mais qui empêchent néanmoins l'enfant de se construire une image réaliste de lui-même puisque celle-ci est influencée par ce que les autres voient en lui plutôt d'être construite à partir d'attitudes congruentes à son égard lui reflétant qui il est, tout simplement.

10. Que peut-on faire pour faire évoluer cette perception?

Je crois qu'avec le temps et en en parlant, ces filtres disparaîtront peu à peu, car c'est en vivant des expériences variées qu'on apprivoise la différence. Celle-ci en vient à faire place à une ouverture encore plus grande à l'autre, plus vraie aussi puisque basée sur le respect de l'autre en tant que personne et non pour ce que l'on projette sur elle ou pour ce qu'elle représente à nos yeux.

CONFERENCES, SEMINAIRES, COLLOQUES, COURS À VENIR

- **Autriche:** *Development of Quality Standards through Storytelling (Développement de standards de qualité à travers la narration d'histoires)*, SOS Kinderdorf, Innsbruck, 16-18 Novembre, Infos: www.crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=20716&flag=event
- **Chypres:** 6^{ème} conférence annuelle d'Eurochild: *Suivi et bien-être des enfants: meilleures pratiques et politiques*, 11-13 Novembre 2009. Infos: www.eurochild.org/fileadmin/user_upload/files/events/2009/11_AC/flyer_final.pdf
- **Etats-Unis:** *Practical Considerations: The Nexus of Social Work and Law in International Child Welfare International Social Service (Considérations pratiques: connexion entre travail social et droit en matière de protection internationale des enfants)*, Service Social International, Baltimore, 30-31 Octobre, www.iss-usa.org/site.asp?Pageld=5&Subld=36
- **France:** *La question de la référence en institution*, COPES, Paris, 2-4 Décembre. Infos: www.lecopes.org
- **Grande-Bretagne:** a) *Teamwork, teamwork, teamwork: Improving education for children in care (Travail en groupe: améliorer l'éducation des enfants pris en charge)*, Londres, 19 Novembre, Infos: www.baaf.org.uk, b) *Cours de deux ans sur l'adoption et l'attachement*, Family Future, Londres, commence le 14 Octobre. Infos: joanne@familyfutures.co.uk

Pour rappel, ce Bulletin est distribué à un réseau sélectionné d'Autorités et de professionnels et n'est pas destiné à être placé sur un site Internet sans l'autorisation du SSI/CIR.

Le SSI/CIR exprime sa gratitude aux gouvernements (y compris de certains Etats fédérés) des pays suivants, pour leur soutien financier dans la réalisation de ce Bulletin : Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Australie, Belgique, Canada, Chypre, Danemark, Espagne, France, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Monaco, Norvège, Nouvelle Zélande, Pays-Bas, Suède, Suisse.